

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
30 Mai 1873.

Chronique générale.

L'Assemblée a continué la discussion du projet de loi approuvant la convention faite entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Au commencement de la séance, M. Christophle était venu se plaindre du compte rendu officiel qui avait attribué à la gauche et à l'extrême-gauche seulement la gloire de l'ovation faite mardi à M. Thiers.

M. Christophle réclame pour le centre gauche la part qui lui appartient dans cette affaire.

Le citoyen Gent, de l'extrême-gauche, a pris aussi la parole pour célébrer la grandeur de M. Thiers.

Le citoyen Gent ne ferait-il pas mieux de préparer sa défense contre le rapport sur les marchés de Marseille ?

Voici le texte de la dépêche envoyée aux préfets par le ministre de l'intérieur, à la suite de la nomination du nouveau ministre :

Versailles, 25 mai, 5 h. 50 soir.

Intérieur à préfets.

M. le Président de la République vient de me confier la direction de l'intérieur, avec le nouveau ministère, qui est ainsi composé :

(Suit la liste des nouveaux ministres.)

Aucune équivoque ne doit altérer le caractère des résolutions de l'Assemblée nationale, auxquelles le gouvernement se conformera scrupuleusement, car rien n'est changé dans les institutions qui régissent la France. M. le Président de la République exerce le pouvoir au même titre et en vertu des mêmes lois que son prédécesseur. Quant à la politique du nouveau ministère, elle sera nettement et résolument conservatrice.

Le ministre de l'intérieur,
BEULE.

On annonce qu'au refus persistant de M. le général Desvaux, le ministère de la guerre, que M. le général de Cissey a conservé provisoirement, serait confié au général de division du Barrail.

M. du Barrail est un général de cavalerie ; il a été récemment chargé de représenter la France au couronnement du roi de Suède.

Il n'y a encore rien de décidé relativement aux préfetures de la Seine et du Rhône. Cependant un journal anglais, *The Hour*, publie une dépêche disant qu'on parle de la nomination du colonel Stoffel à la préfecture de Lyon.

M. de Saint-Laumer est nommé chef du cabinet de M. Beulé ; MM. Reboul et de Lacour, attachés au cabinet de M. de Goulard, reprennent leurs fonctions.

M. de Lamartinière serait nommé chef du cabinet de M. Pascal.

M. Thiers a quitté définitivement l'hôtel de la présidence, toujours accompagné de

sa maison militaire. Il avait l'air fort... contrarié.

« Ils en ont pour six semaines, aurait dit M. Thiers en apprenant son échec, et nous reviendrons au pouvoir. »

La gauche et certaine presse anglaise comptent sur lui comme devant devenir le chef d'une opposition systématique.

Les 150 députés environ qui ont fait partie du pèlerinage de Chartres sont rentrés mercredi à Versailles.

A leur arrivée, les pèlerins ont été reçus par le clergé et ont été en procession à la cathédrale, où a eu lieu une communion presque générale.

On estime à 40,000 environ les fidèles qui étaient accourus.

On remarquait deux officiers généraux en uniforme, plusieurs officiers supérieurs de la marine et des officiers de tous grades en grand nombre.

M^{re} l'évêque de Chartres se trouvant indisposé, M^{re} l'archevêque de Paris a prononcé une allocution qui a vivement frappé tous les assistants.

Au sortir de l'office, tous les députés présents ont été faire une visite à M^{re} l'évêque de Chartres, retenu chez lui.

Tout s'est passé au milieu du plus grand recueillement, et cette cérémonie n'a été troublée par aucun scandale.

On est fort ému, à Versailles, du vote du Parlement italien qui décrète la séquestration des biens du clergé.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

« Les membres du corps diplomatique ont reçu communication d'une circulaire de M. le duc de Broglie leur notifiant que, par décret de M. le Président de la République, il a été nommé vice-président du conseil des ministres, chargé de la direction du ministère des affaires étrangères. »

Un certain nombre de préfets sont actuellement à Versailles.

On assure que M. Ferdinand Duval, préfet de la Gironde, est nommé préfet de la Seine.

La gauche a résolu de suivre à l'égard du nouveau ministère une politique complètement expectante. Tous les projets de manifeste et d'interpellation, inspirés par l'extrême-gauche, ont été complètement abandonnés.

M. Thiers a quitté l'hôtel de la présidence pour aller s'installer à Paris. M. Barthélemy Saint-Hilaire est parti avec l'ex-président.

La *Presse* annonce que MM. Raoul Duval, Johnston, le marquis de Castellane ont déposé entre les mains de M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, une proposition aux termes de laquelle les dispositions des dernières lois constitutionnelles réglant la responsabilité du Président de la République et ses rapports avec l'Assemblée

seraient modifiées dans le sens de la Constitution de 1849.

Le Président communiquerait avec l'Assemblée par voie de message, mais sa responsabilité serait d'une tout autre nature que celle de son cabinet.

Le conseil des ministres doit délibérer sur cette proposition dans sa prochaine réunion.

On lit dans la *Patrie* :

« Nous tenons de bonne source que le décret d'amnistie du citoyen Rochefort était prêt depuis longtemps. C'est l'énergie de M. Léon Renault, le préfet de police, qui a seule empêché M. Thiers de prendre une mesure aussi contraire aux principes de la justice. »

« On ne peut qu'applaudir à l'attitude si ferme de M. Léon Renault et se féliciter d'apprendre que la nouvelle de sa démission était controuvé. La préfecture de police n'est pas ou n'est plus un poste politique, et celui qui en remplit les fonctions ne saurait être entraîné dans leur chute avec les membres du gouvernement. L'actuel préfet de police, d'ailleurs, a donné trop de preuves de son énergie, de sa clairvoyance, de sa parfaite honorabilité, pour que tous ceux qui tiennent au maintien de l'ordre, tous ceux qui ont intérêt à ce que la tranquillité ne soit pas troublée, ne se réjouissent de le voir continuer à veiller à leur sécurité. »

On lit dans le même journal :

« Nous apprenons qu'on a proposé de relever de ses fonctions M. Ozenne. »

« M. de la Bouillerie, après avoir demandé à réfléchir, a répondu que si, d'un côté, on pouvait reprocher à M. Ozenne d'avoir défendu, avec une trop grande facilité, tout à tour les doctrines libre-échangistes et protectionnistes, en revanche, il appréciait les services que pouvait lui rendre notre commissaire général par sa connaissance approfondie de toutes les questions qui se rattachent au ministère du commerce. »

« En conséquence, M. Ozenne sera maintenu dans ses fonctions. »

Le mot d'ordre donné par M. Thiers est d'attendre les divisions qui, suivant lui, ne manqueront pas de se produire dans le sein du ministère, et de s'organiser activement en vue des élections.

Loin d'être abattu et découragé, l'ex-président est plus vif, plus décidé que jamais à engager la lutte et à reprendre son éternel rôle d'opposition et de démolisseur. Mais il trouvera à qui parler. Il n'a pas de l'orgueil, il n'y a que de la vanité et beaucoup de rancune.

Tous les entrepreneurs de Paris disent que, depuis la retraite de M. Thiers, la confiance renaît, et que les travaux tendent à reprendre ; ils ajoutent que les ouvriers radicaux paraissent très-déçus.

M. Magne s'occupe de préparer l'exposé de la situation financière ; ils auraient donné des renseignements d'après lesquels cette situation serait bien loin d'être aussi favorable que l'a prétendu M. Thiers ; on parle d'un déficit de 4 à 500 millions.

On lit dans le *Nord*, de Bruxelles :

« Il paraît qu'on avait eu un instant l'intention de prévenir la nomination du maréchal Mac-Mahon par une manifestation qui, comme toujours, aurait eu pour théâtre sinon l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui n'existe plus, du moins l'emplacement où se trouvait autrefois cet édifice. C'est pour rendre cette démonstration possible que la gauche aurait réclamé l'ajournement de la séance où la Chambre devait régulariser la situation résultant de son vote contre le gouvernement de M. Thiers, et c'est pour contrecarrer ce plan que la droite n'a mis entre les deux séances qu'un intervalle de deux heures, insuffisant pour l'exécution du projet en question. Celui-ci avait-il été réellement formé ? »

« On ne le saura que plus tard, de même qu'on n'a appris que dernièrement tous les détails de la révolution du 4 septembre. En tout cas, si l'idée de cette entreprise révolutionnaire a été en réalité conçue, la présence de l'Assemblée et du gouvernement à Versailles en a seule empêché l'accomplissement, et c'est un nouveau motif de se féliciter d'une situation qui a déjà eu tant de résultats heureux, et en produira peut-être de non moins notables dans l'avenir. Si les journées d'hier et d'avant-hier se sont passées tranquillement à Paris, on en est certainement redevable en partie à l'absence des pouvoirs publics. »

La première réception et soirée du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, a eu lieu hier jeudi à l'hôtel de la présidence. Tous les officiers supérieurs des armées de Paris et de Versailles ont été invités et y ont assisté.

Les ministres s'installent et reçoivent les directeurs de leur ministère respectif.

Plusieurs journaux ont affirmé que M. Thiers n'a nullement cherché à influencer le maréchal Mac-Mahon et qu'il ne lui a pas conseillé de refuser la présidence de la République.

Nous sommes en mesure de déclarer de la façon la plus formelle que l'ex-président a fait les plus grands efforts pour détourner le maréchal de se rendre aux vœux de l'Assemblée.

Nous sommes heureux, dit *Paris-Journal*, d'être un des premiers à annoncer que le maréchal Mac-Mahon s'est déjà préoccupé de la réédification de la colonne Vendôme.

Il faut, a dit le maréchal, que ce monument soit promptement relevé.

Quelques préfets ayant sollicité l'honneur de venir présenter personnellement leurs félicitations au nouveau chef de l'Etat, il leur a été immédiatement donné avis de ne pas quitter leurs départements sans une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

Le maréchal Président de la République a témoigné le désir de passer une grande revue de toute la garnison de Paris.

Le jour n'est pas encore définitivement fixé, mais il est plus que probable que cette

revue aura lieu, si le temps le permet, dimanche prochain.

Le fils du maréchal Mac-Mahon se présente cette année aux examens d'admission à Saint-Cyr.

L'événement annonce que les rédacteurs en chef du *XIX^e Siècle* et du *National* ont été appelés au parquet au sujet d'articles publiés dans ces deux journaux depuis la démission de M. Thiers.

Le *Rappel* a annoncé l'arrivée de Monsieur le Comte de Chambord à Paris. Le fait est faux.

Le tribunal d'Orange (Vaucluse) vient de condamner un *citoyen* qui avait fumé avec une impudence avancée dans l'église de Violès, le jour de Pâques. Le libre-penseur aura le temps, pendant les dix jours qu'il va faire, de se rappeler qu'il a le droit de préférer le cabaret à l'église, mais qu'il ne peut transformer l'église en tabagie.

SERVICE RELIGIEUX DANS L'ARMÉE.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs le projet de loi de MM. Fresneau et Carron, relatif à l'organisation du service religieux dans l'armée.

Dans un rapport remarquable qui précède ce projet de loi, M. l'amiral Dompierre d'Hornoy, avec l'autorité de ses loyaux services militaires, constate la nécessité de l'organisation du service religieux, le droit des familles, auxquelles on prend leurs enfants pour le service militaire, à réclamer cette organisation très-promptement; il déclare que l'Assemblée désire « que le soldat ait non-seulement la liberté, mais la facilité de remplir ses devoirs religieux; » il engage le ministre de la guerre « à présenter une demande de crédit supplémentaire, afin de mettre, dès cette année, cette loi urgente à exécution. »

Nous sommes heureux d'applaudir à ces paroles, et nous savons que le ministre de la marine du nouveau cabinet n'oubliera pas les déclarations du rapporteur de la commission militaire.

PROJET DE LOI.

Art. 1^{er}. Les rassemblements de troupes sont pourvus pour le service religieux de tout ce qu'exige l'exercice des cultes reconnus par l'État.

Art. 2. Les ministres des différents cultes, attachés temporairement au service religieux de l'armée, prennent le titre d'aumôniers militaires.

Les aumôniers n'ont ni grade, ni rang dans la hiérarchie militaire. En temps de paix, ils ne sont pas attachés aux corps de troupe, mais aux garnisons, camps, forts où résident les différents corps de troupes.

Les aumôniers sont placés, comme le clergé paroissial, sous l'autorité spirituelle et la juridiction ecclésiastique, soit des évêques diocésains, soit des consistoires. Ils sont présentés par eux et par l'intermédiaire du ministre des cultes à la nomination du ministre de la guerre.

Art. 3. Les aumôniers sont titulaires ou auxiliaires.

Les aumôniers titulaires sont exclusivement affectés au service religieux de l'armée.

Art. 4. Il est attaché :

A tout rassemblement de troupes de deux mille hommes au moins, un aumônier titulaire;

Au rassemblement supérieur à deux mille hommes des aumôniers titulaires ou auxiliaires en nombre suffisant pour assurer le service;

Au rassemblement inférieur à deux mille hommes, mais supérieur à deux cents, un aumônier auxiliaire;

Au rassemblement contenant plus de deux cents protestants et plus de deux cents israélites un aumônier de leur culte, auxiliaire ou titulaire, selon les besoins du service.

Dans les garnisons où se trouve un régiment complet, lors même que son effectif est inférieur à deux mille hommes, ainsi que dans les écoles spéciales, prisons, ateliers de condamnés, pénitenciers militaires, le ser-

vice religieux est confié à des aumôniers titulaires ou auxiliaires, selon les besoins du service.

Le service des hôpitaux conserve son organisation actuelle.

Art. 5. Les dimanches et fêtes conservées par le Concordat, un office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires pour les troupes de la garnison.

Ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires conformément à la loi existante.

Dans les quartiers, casernes, camps et forts, les heures du service militaire sont réglées de manière que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux.

Art. 6. Lorsque les troupes sont mobilisées, les aumôniers titulaires restent attachés aux corps d'armée près desquels ils étaient employés avant la mobilisation.

Les évêques diocésains peuvent leur adjoindre un certain nombre d'aumôniers, sur les demandes des ministres des cultes et de la guerre.

Une commission mixte, nommée par les synodes de l'Eglise réformée et de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, sera chargée de présenter à la nomination du ministre et pour la durée de la guerre le nombre d'aumôniers nécessaires pour assurer le service de leur culte.

Le consistoire central israélite sera également chargé, en temps de guerre, de s'entendre avec le ministre de la guerre, pour assurer le service religieux aux militaires de ce culte.

Le ministre de la guerre s'entendra avec le ministre des cultes, pour la nomination, à titre temporaire et seulement pour la durée de la guerre, d'un aumônier en chef par armée, et d'un aumônier supérieur par corps d'armée.

Les aumôniers supérieurs seront nécessairement choisis parmi les aumôniers titulaires de leur corps d'armée, et nommés par le ministre de la guerre sur la proposition des évêques diocésains.

Les aumôniers mobilisés sont remplacés dans le service des garnisons par des aumôniers temporaires, qui reçoivent des indemnités et les frais de culte attribués aux aumôniers auxiliaires et qui cessent leurs fonctions au retour de ceux qu'ils suppléent.

Art. 7. Un décret règle le traitement et les diverses allocations attribuées sur le pied de paix et sur le pied de guerre aux aumôniers militaires, ainsi que les frais de culte qui doivent leur être alloués.

Art. 8. Un crédit supplémentaire sera demandé par le ministre de la guerre pour l'exécution de la présente loi, qui devra être mise en vigueur dans les trois mois qui suivront sa promulgation.

Art. 9. Sont et demeurent abrogés les lois, décrets ou ordonnances contraire à la présente loi.

MAC-MAHON.

Tout ce qui touche M. le maréchal de Mac-Mahon est aujourd'hui avidement recueilli. On lira donc avec intérêt les détails qui suivent sur la famille de l'illustre maréchal :

Vers 1866, lors de l'insurrection féniane, il parut à Paris une brochure politique proposant une solution, chimérique sans doute, mais curieuse. Cette solution, on la devinera sur le titre de cette brochure : *Mac-Mahon, roi d'Irlande*.

Ce titre n'était pas le produit de l'imagination de l'auteur : le maréchal, déjà illustre à cette époque, est en effet l'héritier direct des anciens rois de la verte Erin, comme les poètes du Nord appellent l'Irlande.

Le grand ancêtre du maréchal de Mac-Mahon est Brien Boroinh, roi d'Irlande, le vainqueur des Danois, tué à la bataille de Clontarf.

L'envahissement de l'Irlande par les Anglais amena l'exil de la maison de Mac-Mahon et la confiscation de ses biens royaux.

En 1694, la famille s'établit en France, et reçut de Louis XIV des lettres de grande naturalisation : elle avait pour chef, en 1750, le comte Jean de Mac-Mahon, fils de Patrice de Mac-Mahon, et de Marguerite O'Sullivan. Le comte Jean épousa à Bruxelles, en 1792, Mlle de Caraman, et

c'est de cette union que naquit, le 13 juillet 1808, Marie-Edme Patrice-Maurice de Mac-Mahon, aujourd'hui maréchal, duc de Magenta.

La famille de Mac-Mahon a de bonne heure choisi pour sa résidence principale en France le château de Sully, près d'Autun : c'est une grande habitation seigneuriale, avec pavillons d'angles et cour centrale, au milieu d'une campagne merveilleusement pittoresque et bordée de forêts profondes.

Pendant de longues années, les chasses des Mac-Mahon furent célèbres dans la vénerie française; leur meute était réputée la meilleure de France : les fastes cynégétiques ont enregistré le nom de Jean-Louis, le piqueur sans rival dont le nom est demeuré légendaire dans la contrée.

M. de Mac-Mahon, le père, chasseur intrépide, fut tué en plein hallali; un cheval qu'il montait pour la première fois l'emporta d'un bond terrible au fond d'un abîme où le comte laissa la vie. Allez à Sully, et les paysans vous raconteront la mort de M. de Mac-Mahon, qu'ils pleurent encore.

Le cheval qui avait tué M. de Mac-Mahon était une bête d'un prix inestimable : le fils du mort, frère du maréchal, tout à sa douleur, le fit abattre, ne voulant jamais revoir l'animal auquel était due l'horrible catastrophe. Les grandes chasses reprurent néanmoins, toujours sous la direction de l'infatigable Jean-Louis. Mais avec 1848 sonna l'heure de la fin. M. de Mac-Mahon réforma sa meute, et la vénerie de Sully ne fut plus qu'un grand souvenir.

Bien des fois on vit un jeune officier en congé se mêler à ces chasses joyeuses. Aujourd'hui cet officier arrivait du siège d'Anvers, demain il venait de gagner, à trente-sept ans, sur les champs de bataille de l'Afrique, ses épaulettes de général de brigade : ce jeune héros devait s'appeler un jour le maréchal duc de Magenta, et sauver deux fois l'honneur et la fortune du pays : à Reischaffen, contre les Prussiens; à Paris, contre la formidable insurrection de la Commune. Il devait enfin, le 24 mai 1873, par le simple prestige de son grand nom d'honnête homme et de soldat fidèle, rendre à la France inquiète et ébranlée le repos et la confiance.

Nouvelles extérieures.

ROME.

Voici, d'après une correspondance de Rome, comment la chute de M. Thiers a été accueillie dans la ville éternelle :

« J'arrive maintenant à la grande question du jour, à l'importante nouvelle de la chute de M. Thiers et l'élection du noble maréchal Mac-Mahon. Jamais Rome n'avait été aussi agitée ni aussi émue. On s'abordait dans les rues; on semblait ne pouvoir en croire ses oreilles, et on avait besoin de se faire répéter l'heureuse nouvelle.

« Un observateur attentif aurait aisément distingué aujourd'hui, en parcourant les rues de Rome, combien la population romaine aime la France et s'intéresse à son repos et à son bonheur. Tous les catholiques remerciaient Dieu et se réjouissaient de voir la France, par un acte héroïque de son Assemblée, se séparer courageusement de la Révolution, et s'arrêter sur la pente rapide du radicalisme qui la conduisait à l'abîme.

Mais si les catholiques et les vrais amis de la France étaient heureux, par contre les libéraux ne pouvaient dissimuler leur rage et leur dépit.

« Ils avaient accueilli avec joie la nomination du nouveau ministre, qui, au dire de la *Liberté*, « devait rassurer l'Italie, parce que la politique de ce ministre, étant libérale, ne pouvait jamais se faire l'avversaire de la liberté et des droits des autres, » parce qu'elle serait convaincue que l'existence de l'Italie une et libre est pour la France un avantage et non un péril. »

« La nomination du nouveau gouvernement les effraie. Ils préféreraient pour la France une Commune à un gouvernement vraiment conservateur.

« J'ai parcouru les journaux de ce soir; on y lit un profond désappointement, une haine implacable. Le journal de Rome, qui prend sa position de journal officieux de M. Thiers, entreprend de dénigrer l'illustre ma-

réchal Mac-Mahon. La *Liberté* ne sait plus ce qu'elle dit.

« Ecoutez ce que ce journal ose imprimer, cela vous donnera une idée de ce que pensent les libéraux, et cela vous réjouira, car ce n'est pas une mince satisfaction de voir ainsi nos ennemis dérouter et furieux.

« Le maréchal Mac-Mahon ne peut accepter une charge aussi importante sans provoquer les plus graves désordres : la droite de l'Assemblée nous offre le spectacle horrible d'une faction qui semble avoir juré de procurer la ruine de son pays. Dans sa conduite, il y a un aveuglement tel qu'on ne peut qu'y reconnaître l'image de la folie. »

« Tous ces libéraux espèrent que l'ordre sera troublé et que des tentatives de Commune auront lieu à Paris, à Lyon et dans le Midi. Tout leur espoir est là.

« Ce matin, le roi a tenu un long conseil des ministres. Sa Majesté, dit la *Liberté*, était très-émue des graves nouvelles arrivées de France. Le ministère est en désarroi et voudrait bien n'avoir point encore commencé la discussion de la loi de suppression.

« Le Saint-Père a connu les nouvelles de France de très-bonne heure. M. de Corcelles s'est rendu lui-même au Vatican pour les communiquer à Sa Sainteté. On ne parlait que de la chute de M. Thiers dans l'entourage du Pape. Le Saint-Père a prononcé sur cette crise un jugement plein de sens et de vérité.

« M. Thiers, a dit Sa Sainteté, a rendu à son pays de précieux services; il lui en rend un dernier en se retirant, aujourd'hui qu'il n'était plus le maître des événements et que la France courait à l'abîme. Sa démission le sauve du danger d'être englouti plus tard dans une nouvelle Commune.

« M. Thiers a montré ce qu'on peut attendre d'un homme supérieur doué de patriotisme et de bonnes intentions, mais sans principes religieux. Sans la religion, il est impossible de fonder rien de stable, et les moyens qu'on emploie pour se sauver ne servent qu'à vous faire périr plus tôt. »

« Voilà le sens, sinon le texte des paroles du Saint-Père.

« Le personnage le plus dérouter de Rome à la nouvelle de la chute de M. Thiers a été M. Fournier, l'envoyé du gouvernement français auprès de Victor-Emmanuel.

« Hier encore, il annonçait à M. Visconti-Venosta le triomphe assuré de M. Thiers et la proclamation définitive de la République en France. Ce matin, en apprenant les graves nouvelles de la nuit, il n'a pas su cacher son dépit, et il disait à une personne, je le tiens de bonne source :

« Mac-Mahon ne tiendra pas, il sera vite balayé, et dans deux jours vous apprendrez que la Commune a été proclamée. »

« M. Fournier s'étonnerait-il d'être « balayé » lui-même ?

« Le Pape a adressé à M^{re} Lachat un bref autorisant les prêtres suisses persécutés à dire la messe dans des habitations privées, comme au temps des persécutions.

« La Chambre a adopté l'ensemble du projet de loi relatif aux corporations religieuses par 196 voix contre 46. »

BERLIN.

A mesure que s'approche la libération du territoire français, les craintes semblent redoubler à Berlin. Les journaux militaires sont remplis de conseils adressés au gouvernement dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat. On dit que M. Thiers s'était arrangé de façon à payer le plus tôt possible l'indemnité et consacrer ensuite tout son temps aux préparatifs militaires, car en France, il n'y a qu'un cri pour la revanche.

Ce sont les journaux les plus sérieux qui représentent ainsi M. Thiers comme un lion enragé et transforment le « petit bourgeois » en sabreur intrépide. La *Gazette de la Croix*, un organe sérieux, ne recule pas devant cet aveu.

Le ministre de la guerre demande au plus vite qu'on lui délivre 406 millions de thalers pour refaire l'armée; le ministre de la marine croit que 46 millions de thalers lui suffiront pour augmenter sa flotte; bref, tandis que la France est encore dans les fers, les Brutus d'ici ne songent pas à dormir.

Chartres, 27 mai 1873.

Monsieur,

Lorsque le bourdon de la cathédrale vint nous éveiller ce matin, il y avait déjà plusieurs heures que les messes étaient commencées sur vingt-cinq ou trente autels simultanément, tant dans l'Eglise supérieure que dans la crypte.

A chaque instant des trains spéciaux amenaient de nouvelles troupes de pèlerins. Des fanfares exécutées par la musique des frères de la doctrine chrétienne annonçaient l'arrivée de chaque train. Les pieuses caravanes étaient reçues à la gare par une députation du clergé de Notre-Dame de Chartres et se rendaient processionnellement à l'église.

Nous croyons que tous les diocèses de France étaient représentés par des groupes plus ou moins nombreux ; mais, au défilé, nous avons remarqué comme étant les plus considérables ceux du Mans, de Nogent-le-Rotrou, d'Angers, de Dreux, d'Évreux, de Paris, de Versailles, d'Orléans, de Saint-Cloud, de Cambrai, etc., etc.

Sur le parcours des processions, les rues étaient décorées de feuillage et les maisons pavoisées d'oriflammes aux couleurs de la Vierge.

A dix heures et demie, le clergé se rendit au palais épiscopal, au devant des évêques, pour la célébration de la messe solennelle. Qui pourrait décrire l'empressement et le recueillement religieux des foules massées et silencieuses sous les portiques échelonnés de la basilique vingt fois séculaire, et encombrant dans un ordre parfait les avenues de toutes parts et les fenêtres des maisons sur le passage de Nos Seigneurs.

Voici, par ordre de défilé, la liste des évêques présents : M^{gr} Guibert, archevêque de Paris ; M^{gr} Renault, évêque de Chartres ; M^{gr} de Marguerie, ancien évêque d'Autun ; M^{gr} Forcade, archevêque nommé d'Aix ; M^{gr} Pie, évêque de Poitiers ; M^{gr} Guillaumin, évêque de Canton (Chine) ; M^{gr} Fillion, évêque du Mans ; M^{gr} Gancard, évêque de Cérâm ; M^{gr} David, de Saint-Brieuc ; M^{gr} Bravard, de Coutances ; M^{gr} Grolleau, d'Évreux, et M^{gr} Witte, évêque missionnaire de la Nouvelle-Calédonie.

Plusieurs autres évêques sont attendus demain, parmi lesquels Mgr de La Tour d'Auvergne, évêque de Bourges, et Mgr Dupanloup.

La grand'messe et les vêpres ont été chantées par Mgr Forcade. Parmi les morceaux de musique, le *Miserere* a causé une profonde impression ; de magnifiques motets et un chant d'invocation ont été exécutés avec âme par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de M. l'abbé Goussard.

A l'issue des vêpres, Mgr de Marguerie a pris la parole pour célébrer les grandeurs et la clémence de Marie.

Presque aussitôt commença la procession de Notre-Dame-du-Pilier. La statue de la Vierge avait été enlevée de son piédestal pour être portée en triomphe sur un brancard. Les douze évêques présents suivaient la procession à la suite de 2,000 prêtres, dont 4,200 à 4,300 en habit de chœur.

Le cortège, après avoir parcouru une partie de la ville au milieu de foules compactes, immenses, rentra à la cathédrale en passant par la crypte. Tout le long du trajet, des chants enthousiastes, composés pour la circonstance, des cantiques populaires retentirent dans les rangs de la procession ; les masses répétèrent les entraînants refrains.

Trois fanfares, dont celle du régiment de dragons, alternaient leurs accords avec les chœurs de voix.

Le soir, salut solennel, illuminations à l'intérieur et à l'extérieur de la cathédrale. Je m'aperçois que je suis trop long et j'ai peine à n'indiquer qu'en un mot le plus grandiose, le plus magnifique des spectacles.

Je veux cependant vous rapporter un détail qui a causé dans les foules une profonde impression ; c'est la bénédiction papale donnée de la première galerie des tours par les douze évêques réunis.

Oh ! quelle est la mère qui n'ait à ce moment penché son enfant à la fenêtre pour recueillir une grâce si précieuse ! Quel vieillard qui n'ait tressailli sous cette bénédiction !

Depuis l'époque où saint Bernard y vint prêcher la croisade, jamais Chartres n'avait

vu dans son enceinte un pareil concours des peuples. DELANOUE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret de M. le Président de la République, M. de Beauvoir de Saint-Aulaire, sous-préfet de Fontenay, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Duphénieux, nommé préfet du département du Jura.

Les courses de Saumur sont fixées aux 24 et 26 août.

Nous pouvons compter sur des fêtes brillantes. On parle de cinq ou six courses civiles et de six ou sept courses militaires.

Très-probablement, le 25 sera consacré à un carrousel. Au jour de la reconstitution de la société des courses, l'autorité militaire n'avait pas voulu prendre d'engagement à cet égard. Pendant nos désastres, la désorganisation de notre École avait été si profonde, qu'il était difficile de prévoir ce qu'il en adviendrait : matériel et personnel, tout faisait défaut ; mais, grâce au zèle intelligent, au travail persévérant des hommes placés à la tête de l'École de cavalerie, nous n'en sommes plus là ; sa réorganisation est, sinon complète, du moins fort avancée. Le matériel a été pourvu largement, les écuries ont été bien garnies de chevaux de prix, et l'instruction a été poussée aussi activement que possible. Le public sera donc heureux de revoir ces brillants exercices qui ont toujours été la gloire de notre ancienne École et ont porté sa réputation si loin. Nous savons aussi que M. le général Thornton est désireux de continuer les vieilles traditions, et il est assuré du savoir équestre de ses officiers instructeurs et des élèves.

Nous avons donc tout lieu de croire que nos courses reprendront leur ancienne splendeur, et qu'elles attireront, comme autrefois, dans nos murs, ces étrangers qui reconnaissent que nos fêtes hippiques avaient un cachet, une physionomie qu'on ne rencontrait dans aucune autre ville.

M. le général Chanzy a annoncé aux troupes placées sous ses ordres la nomination du maréchal de Mac-Mahon par l'ordre du jour suivant :

« Le maréchal de Mac-Mahon est nommé Président de la République.

» Les destinées du pays ne pouvaient être mises en des mains plus loyales.

» Ce choix est un honneur pour l'armée.

» Le 7^e corps saura le justifier en donnant l'exemple du devoir, de la discipline et du patriotisme.

» Signé : CHANZY.

» Quartier-général à Tours. »

La troupe de comédie, drame, vaudeville et opérette, dirigée par M. Henri Chantilly, va nous quitter sous peu de jours pour aller à Angers, où elle doit donner des représentations à l'occasion des Courses et de la grande foire de la Fête-Dieu.

Nos voisins seront heureux d'applaudir des artistes de talent tels que M. Marius, M^{me} Hems, M. Max, M. et M^{me} Ricquier, M. et M^{me} Scarlat, MM. Dubiaux, Hems, Ernestal et autres, qui nous ont fait passer de si agréables soirées.

Avant leur départ, ces artistes nous offriront, dimanche prochain, un spectacle vraiment extraordinaire. La représentation se composera de *Pailleasse*, le drame si palpitant d'intérêt de MM. Dennery et Marc Fournier, et de *Cadet-Roussel*, l'excellente bouffonnerie qui a déjà obtenu tant de succès sur notre scène.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous accueillons avec empressement :

« Les Rosiers, 28 mai 1873.

» Monsieur le Rédacteur,

» Comptant sur votre obligeance habituelle, je viens vous prier de vouloir bien insérer, dans votre journal, la relation d'une fête charmante qui a eu lieu dimanche dernier aux Rosiers, et qui fait bien présager de la fête publique indiquée dans la même localité pour le lundi de la Pentecôte, à l'occasion d'un nouveau concours régional.

» Dussions-nous blesser la modestie de deux personnes bien connues des Saumurois, nous ne pouvons nous empêcher de leur témoigner publiquement nos remerciements pour le plaisir qu'elles ont procuré dimanche à la petite ville des Rosiers ; qu'elles veuillent bien nous pardonner cette indiscretion en faveur de la reconnaissance de tous les invités.

» Suivant sa bonne habitude, au printemps de chaque année, M^{me} Baillergeau avait invité la musique de Vivy à venir fraterniser avec celle des Rosiers ; malheureusement, cette dernière fit défaut.

» A deux heures, la musique de Vivy, conduite par son chef créateur, M. Beaumont, faisait son entrée dans la splendide habitation de M^{me} Baillergeau, et, par l'exécution magistrale de la symphonie *le Bonjour*, préludait aux délicieux morceaux que l'on devait entendre.

» Un dîner attendait les musiciens, qui y firent honneur, tout en regrettant l'absence de leurs confrères des Rosiers.

» Après vêpres, toutes portes étant ouvertes, la population des Rosiers et des localités voisines se groupait autour des musiciens et se répandait dans le vaste jardin où chacun était reçu avec la même gracieuseté et le même empressement.

» A moins d'être un adepte connaisseur, il serait difficile de dire tout ce qu'il nous a été donné d'entendre d'harmonie. Les nombreux applaudissements ont prouvé à M. Beaumont combien on était charmé. Qu'il reçoive donc les compliments bien sincères de tous les assistants ; il lui en restera assez pour en reporter une partie à M. Bonneau, son habile sous-chef. Sans la crainte de déplaire à M^{me} Baillergeau, les corbeilles eussent été dérangées de leurs fleurs pour en décorer les excellents musiciens.

» A six heures, une marche bien enlevée, autour des massifs de fleurs et de gazon, terminait cette fête, qui fera époque aux Rosiers, et dont on désire déjà le renouvellement pour l'année prochaine. Avis aux Saumurois qui aiment la bonne musique et qui seront sûrs d'être bien accueillis.

» C'était fini, les musiciens montaient en voiture, et la foule, sous le charme, attendait encore. Il restait à saluer l'hôtesse, si heureuse de faire plaisir ; mais sa complaisance alla plus loin, car quelques mots dits à l'oreille réunissaient un peu plus tard ses amis dans son brillant salon. Les Rosiers, Gennes, Doué, Angers et les Ponts-de-Cé avaient fourni une jeunesse avide de danse. Le grand jour seul mit fin à une soirée improvisée et qui fut des plus gaies.

» Interprète de tous, j'en suis sûr, je remercie de tout cœur M^{me} Baillergeau et M. Beaumont, qui nous ont procuré une aussi belle fête. UN ASSISTANT. »

La représentation de la *Femme de feu*, qui devait être donnée sur le théâtre de Poitiers par des artistes de Paris, créateurs des rôles, n'a pas eu lieu.

Ces acteurs n'étaient pas arrivés au moment de l'ouverture des portes.

Beaucoup d'amateurs s'étaient présentés, et il y a eu de grands désappointements.

Ils n'ont cependant pas lieu de trop les regretter. Quoi qu'il en soit, les acteurs ont-ils eu des empêchements de force majeure ou se jouent-ils du public ?

AVIS.

Les lettres distribuées à MM. Louvet, Trouillard et C^o, le 27 mai, ayant été dérobées, MM. Louvet, Trouillard et C^o prient les personnes auxquelles des effets portant leur endossement seraient présentés, de ne payer qu'entre les mains des encaisseurs habituels de la maison, bien connus d'eux.

Agriculture.

LE PETIT JACQUES BUJAUULT.

Les Fourrages. — Coupe ton herbe avant maturité.

Le foin qui sèche sur pied ne vaut pas la paille.

L'aubergiste veut du foin mûr.

En effet, le cheval ne le mange pas, et le voyageur le paie comme si la bête l'avait mangé.

Sept kilogrammes et demi de foin, vingt kilogrammes d'herbe et trente kilogrammes

de paille contiennent la même quantité de nourriture.

Jamais bête n'a pu manger assez de paille pour se nourrir.

La graisse de paille est bien chère au marché.

Le foin naturel est souvent aigre et peu nourrissant.

En hiver, le bétail qui le mange sec risque d'être couvert de poux.

Les bêtes à cornes le mangent, mais la mule, le cheval et le mouton ne l'aiment pas.

Le fourrage artificiel est toujours bon et du goût de tous les animaux.

Si tu le peux, arrose tes prés naturels.

Si tu le peux, couvre de terre ou de fumier les prés naturels tous les trois ans, et s'ils sont humides mets-y de la chaux.

Si, sèche ou couverte de mousse, ta prairie donne fort peu, laboure-la, et, suivant la qualité du sol, sèmes-y pomme de terre, navette, seigle, froment, etc.

Termine par une prairie anglaise formée comme je le dirai plus loin.

Il y a plus de terrains à luzerne qu'on ne le croit.

Toute terre qui a du fond et où l'eau ne tient pas en hiver est propre à la luzerne.

Un sol mélangé de silex est un très-bon sol à la luzerne.

La luzerne aime une terre fumée de longue main.

Elle ne viendra bien sur un bois arraché, sur un pré naturel et sur un vieux pâtis, qu'après bien des années de labourage.

Elle ne doit reparaître sur un champ que douze ans après avoir été détruite.

Dans la première année, ne la coupe que deux fois.

Le sainfoin est la plante qui prépare le mieux la terre pour le moment, et qui améliore le plus un sol épuisé.

Fais tous les ans des sainfoins, garde-les cinq ans au plus, et remplace-les par du blé.

Les bœufs et les vaches peuvent pâturer sur un sainfoin, mais le mouton, le cheval et la mule le tuent en le coupant rez-sol.

Le sainfoin aime une terre fumée de longue main.

Si tu veux du froment, fais du sainfoin.

Le trèfle vient bien dans les terres fortes et propres à la luzerne.

Depuis que les effets du plâtre sont connus, on doit le semer dans les terres légères et calcaires.

Il ne doit reparaître sur-le-champ que plus de cinq ans après avoir été rompu.

Ne le conserve qu'un an ou deux.

N'oublie jamais qu'il aime un bon guéret bien fumé.

Le meilleur des fourrages connus est la lupuline, qui n'est pas abondante, mais qui, pour soutenir le pâturage, n'a pas sa pareille.

Sa graine est bonne pendant sept ans, tandis que celle du sainfoin n'est bonne qu'une année. DEFRAUX.

(Nouveau journal d'Agriculture.)

Dernières Nouvelles.

On désire vivement dans les couloirs la mise à l'ordre du jour de la discussion des projets des traités de commerce négociés par M. Thiers.

Si cette satisfaction n'était pas donnée, un certain nombre de députés auraient l'intention de déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à la suppression de l'impôt sur les matières premières.

MM. Godin, Guichard, Keller, désignés pour rédiger le rapport sur l'élection de M. Ranc, n'ont encore rien décidé.

On dit dans les couloirs que les dernières succursales des comités groléens internationaux de Lyon à Paris viennent de se dissoudre.

On a distribué le rapport présenté par M. de Rainville au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

En résumé, ce rapport trouve que l'Empire a fait la guerre sans être préparé ni militairement ni diplomatiquement, que les hommes du gouvernement de la Défense nationale n'ont pas su mieux faire que l'Empire.

Il conclut enfin que la France doit placer

son espoir dans un prompt retour aux conditions anciennes de la politique européenne, dans le triomphe des idées et des principes de pondération qui peut établir la paix entre les différentes races et les différentes puissances.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ABATTOIRE.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 26 avril au 25 mai.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS									
MM.									
1	Remarc.	2	2	5	6	13	38	24	53
2	Tessier.	1	8	1	2	13	51	31	32
3	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Corbiveau.	2	7	1	1	1	57	33	33
6	Laigle.	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Chalot.	1	»	»	»	»	»	»	»
9	Pallu.	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Doutour.	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
13	Ruau.	»	»	»	»	»	»	»	»
14	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	»

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 16^e fascicule, CHR à CDE, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1578. — 24 mai 1873.

L'Illustration se surpasse elle-même en ce moment.

Depuis quelques semaines, ce journal, qui n'a d'ailleurs jamais cessé de marcher fort en avant de tous les autres journaux illustrés, a pris un élan tel que ses concurrents doivent avoir perdu tout espoir de le suivre, même de loin. Disons-le, son Salon de 1873 surtout dépasse tout ce qu'on pouvait attendre de la direction si intelligente, si artistique, si supérieure à tous les points de vue qui préside à ses glorieuses destinées, et nous resterons certainement en deçà de la vérité en disant que son numéro du 3 mai, qui a inauguré ce Salon, a partout fait sensation et a été l'événement du jour.

Depuis lors, ce succès éclatant, non-seulement s'est soutenu, mais il s'est encore accentué. Le numéro du 24 mai (1578) que nous avons sous les yeux, ne laisse absolument rien à désirer sous le triple rapport de l'actualité, de la variété et de l'art. C'est

parfait. On y trouve, outre une *Revue comique du Salon*, par Bertall, deux admirables reproductions des tableaux de MM. Baader et Beyle : *Du côté de la barbe est la toute-puissance* et *La toilette de l'atelier*, plus le portrait authentique du fameux *curé Santa-Cruz*, qui fait tant parler de lui en Espagne, et trois scènes de mœurs du même pays, aussi pittoresques qu'intéressantes : le *Panorama forain*, la *Croix de mai* et le *Dentiste ambulancier*.

Ajoutons en terminant que la campagne récemment entreprise par la Russie contre le khan de Khiva y est racontée de main de maître par la plus compétente des plumes, celle de M. Wachter. Une grande carte de cette région peu connue de l'Asie centrale accompagne le texte, et sur cette carte, dressée d'après les documents officiels, on peut suivre sans fatigue et étape par étape la marche en avant de l'armée russe.

Un dernier mot. L'Illustration publie en ce moment une nouvelle de M. de Cherville : *La cage d'or*. Un pur bijou !

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce *Revalsicière du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, in-

testins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Il's, 27 novembre.

La Revalsicière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalsicière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalsicière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MAI 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 65	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	295	»	»
4 1/2 % jous. mars.	79 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jous. janv. 70.	465	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	410	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	445	»	2 50
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	960	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	90 70	»	60	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	89 40	»	45	Est, jouissance nov.	417 50	6	25	Orléans	278 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	309 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	850	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	276	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	Midi, jouissance juillet.	6 00	»	»	Est	279 75	»	»
— 1865, 4 %	440	»	»	Nord, jouissance juillet.	1020	»	2 50	Nord	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	50	Orléans, jouissance octobre.	813 75	3	75	Ouest	275	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	512 50	5	»	Midi	277	»	»
Banque de France, j. juillet.	4310	»	35	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	347 50	»	12 50	Compagnie parisienne du Gaz.	635	»	8 75	Vendée	235	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	»	5	Société Immobilière, j. janv.	18	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

FAILLITE V^e DE FOS-LETHEULLE ET FILS.

AVIS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V^e de Fos-Letheulle et fils sont prévenus qu'un deuxième dividende de 10 p. 100, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 11, 12, 13, 14, 16 et 17 juin 1873, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 45.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers aux lieux, jour et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir :

Le 11 juin, pour les lettres A et B.
Le 12 juin pour les lettres C et D.
Le 13 juin pour les lettres E, F, G, H.

Le 14 juin pour les lettres I, J, K, L, M, N.
Le 16 juin pour les lettres O, P, Q, R, S.
Le 17 juin pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le *bordereau vérifié* de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V^e de Fos-Letheulle et fils,
(227) GUÉRIN, PROUST, MULOT.

A LOUER

Pour la Saint Jean prochaine,

1° UNE PORTION DE MAISON, rue Royale, avec ou sans magasin;
2° UNE AUTRE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon.
S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON
Rue Duplessis-Mornay, n° 9,
Composée de rez-de-chaussée, deux étages, cour, jardin, joignant la communauté de la Retraite, Proust et Besson.
S'adresser audit notaire. (219)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean 1874,

UNE MAISON BOURGEOISE

Située à Saint-Lambert-des-Levées, près de la Mairie,
Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, écurie, quatre chambres à coucher, cabinets et chambres de domestiques, écurie, remise et un jardin d'agrément au-devant de la maison.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

1° A M. CADIEU, propriétaire à la Fresnaye, par Cléré (Indre-et-Loire);
2° A M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (213)

A VENDRE OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés,
Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER IMMÉDIATEMENT

A ANGERS,
Le **Café du Mail**, ancien café Vérité. — S'y adresser. (230)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,
Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.
Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874,
MAISON, rue d'Orléans, n° 31, occupée par M. Ragain, marchand de papiers.
S'adresser à M. MOLLET, rue de l'Hôtel-Dieu, 27, à Saumur. (205)

A VENDRE

UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.
S'adresser rue Saint Nicolas, n° 74, à Saumur.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,
Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Déposé dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger.
A Saumur : pharmacie Gabelin, rue d'Orléans. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeuneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, imprimerie de P. GODET.